

PLAN DE VENTE et DE BORNAGE

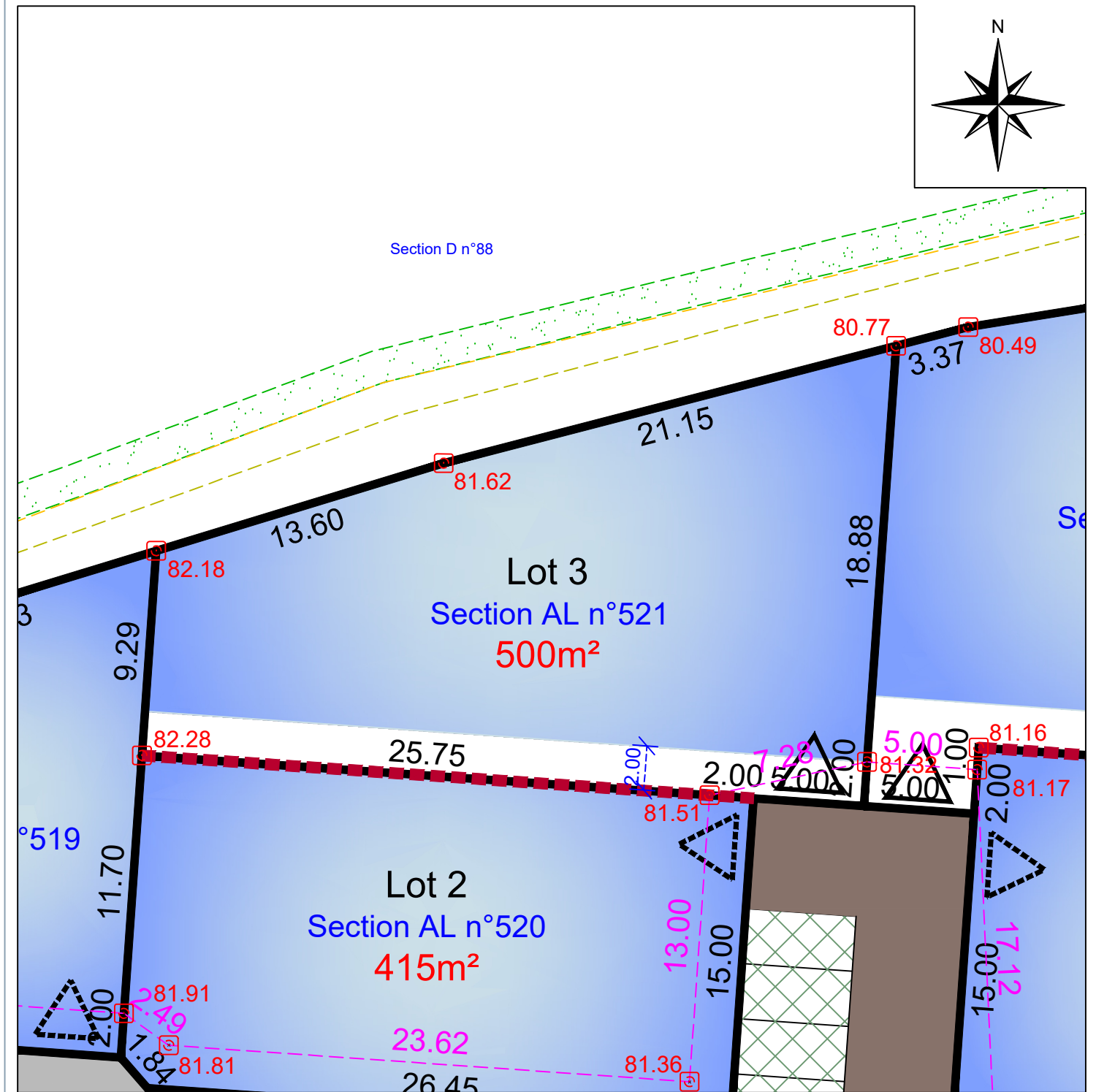
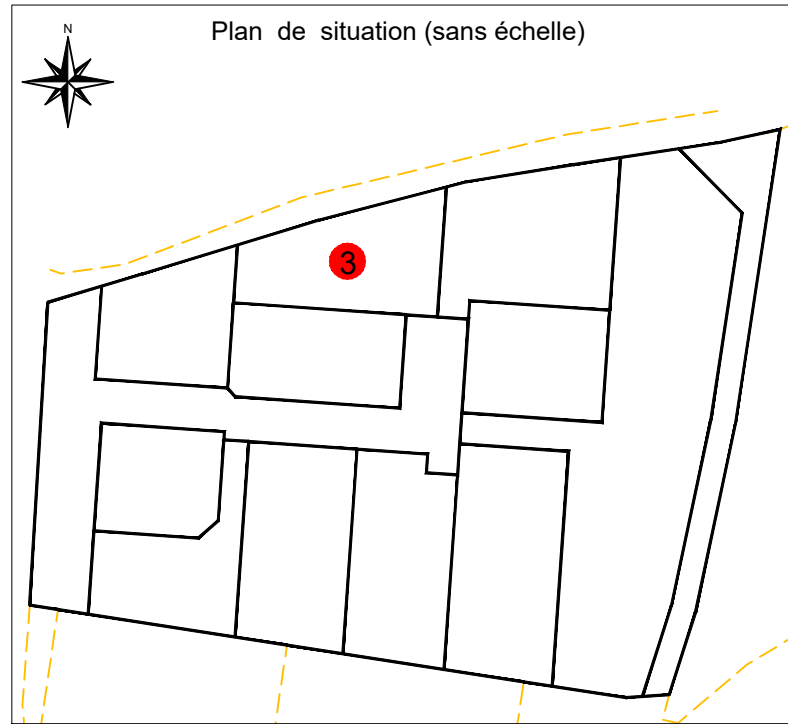
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
 Commune de Pontivy
 Lotissement: 11 lots
 "Le Parc Azalée"

- Les constructeurs, architectes et déposataires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de récolement au maître d'ouvrage.
 - Il est conseillé à chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot.

LOT N°: 3
 Superficie réelle : 500 m²

Réf. Cadastre : Section AL n°521
 Surface de plancher : 300 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet:

Echelle: 1/250

Légende du plan de composition en 3D

Lot	Recul de la R. D. n°191	Accès préconisé (obligation aux acquéreurs de réaliser 2 places de stationnement extérieure au minimum sur le terrain d'assiette de la construction)
Voirie	Zone constructible (Lots libre)	
Placette	Macro-lot (4 Logements)	
Chemin piéton	Zone non constructible (Lots libres) (marge de recul de 20 m de l'axe de la RD n°191)	
Stationnement	Zone humide	
Espace vert	Zone tampon en retrait de la zone humide (10 m) non constructible	
Noüe paysagère	Hauteur limite (3,50 m sur la limite séparative)	
Arbre / Arbuste (position indicative)	Accès imposé (obligation aux acquéreurs de réaliser 2 places de stationnement dont 1 place de stationnement extérieure au minimum sur le terrain d'assiette de la construction)	
Talus planté		
Servitude de passage pour la Fibre Optique		

Légende bornage

Borne existante	Cotation de lot
Borne nouvelle	Cotation entre bornes
Point de niveau	